



Inscription au Little Star Contest

J'inscris mon enfant à la compétition Little Star 2009.

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance

Discipline

Adresse

No postal

Localité

No de téléphone

e-mail

Motivations de l'enfant

.....
.....
.....
.....
.....

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales de Little Star Contest.

Je souhaite réserver.....DVD à CHF 30.-

Lieu et date.....

Nom du représentant légal

Signature du représentant légal

.....

.....

Veillez joindre à l'inscription une photo passeport de l'enfant

Les inscriptions sont à renvoyer jusqu'au **30 juin 2009** à l'adresse suivante :

ArtéDanse, Little Star Contest, Eckweg 8, 2504 Bienne.

Renseignements par téléphone au 032 341 70 60 ou par mail info@artedanse.ch



Conditions générales Little Star Contest

Accompagnement par un adulte

Chaque participant doit être accompagné par un adulte. Si l'accompagnateur n'est pas le représentant de l'enfant, il doit pouvoir faire état de son droit d'assister l'enfant au moyen d'une procuration écrite du représentant légal.

Identification

Chaque participant doit pouvoir prouver son âge par la présentation d'un document officiel, carte d'identité, passeport ou livret de famille.

Photos, images, sons

Les photos, images et sons enregistrés lors des qualifications ou de la finale de Little Star Contest, sont propriétés exclusives de l'organisateur et peuvent être utilisés sans restriction comme moyen d'information ou de publicité sur internet, sur catalogue ou sur tout autre support promotionnel.

Accompagnement musical

L'enfant doit remettre à son arrivée, le jour de la compétition, le CD contenant le support musical. Le nom et le prénom de l'enfant doivent figurer sur la pochette. Seul le morceau de l'accompagnement doit figurer sur le CD.

Composition du jury

Le jury est composé de spécialistes proches du monde du spectacle.

Recours

Aucun recours n'est possible contre les décisions du jury. Celles-ci sont définitives et irrévocables.

Responsabilité

La société organisatrice ne peut être tenue responsable en cas de vol, de blessures ou d'accidents. Les participants sont tenus de s'assurer individuellement contre les accidents.

Modifications de programme

Des modifications d'horaires, de lieux et de programmes peuvent intervenir en tout temps.

